

SAINT-GONDON

DICRIM

Document
d'Information
Communal sur les
RISques
Majeurs

Document à conserver

Préambule

La loi du 22 juillet 1987 ainsi que celle du 13 août 2004 traitent de l'organisation de la sécurité civile et de la prévention des risques majeurs. L'article L 125-2 du Code de l'Environnement précise que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis sur le territoire communal ainsi que sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger". Ces informations concernent :

- les risques naturels prévisibles ;
- les risques technologiques.

La Préfecture du Loiret a réalisé, en 1996, un inventaire des risques majeurs par commune. Le document publié sur ce sujet est le Dossier Départemental des Risques Majeurs, (le DDRM). Il vient d'être actualisé en 2005.

Les services municipaux ont établi un Plan Communal de Sauvegarde (le PCS) qui précise les risques sur la commune, les mesures de sauvegarde pour en limiter les effets et les consignes de sécurité.

La loi Bachelot du 13 août 2004 impose au maire la diffusion d'une information préventive aux citoyens, sur les risques concernant sa commune, par la rédaction et la diffusion du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, (le DICRIM) mais aussi par l'organisation de réunions publiques d'information.

Le DDRM, le PCS, et le DICRIM sont consultables en Mairie. Ces dossiers ne constituent pas des documents réglementaires : ils ne sont pas opposables aux tiers et ne peuvent se substituer aux règlements en vigueur, notamment en matière de maîtrise de l'urbanisme.

Sommaire

<i>Préambule</i>	<i>page II de couv.</i>
<i>Edito</i>	<i>page 1</i>
<i>Des sigles à reconnaître</i>	<i>page 2</i>
<i>Canicule</i>	<i>page 3</i>
<i>Intempéries et tempêtes</i>	<i>page 4 et 5</i>
<i>Inondations</i>	<i>page 6 et 7</i>
<i>Transport de matières dangereuses</i>	<i>page 8 et 9</i>
<i>Nucléaire</i>	<i>page 10, 11 et 12</i>
<i>En cas d'urgence : Tél. et adresses</i>	<i>page III de couv.</i>



Edito

La réaction naturelle de chacun de nous est de croire que les malheurs n'arrivent qu'aux autres. L'objectif de cette brochure n'est pas de faire du catastrophisme, mais plutôt de rappeler simplement et objectivement les risques auxquels nous sommes exposés à SAINT-GONDON.

Dans cette brochure, nous avons regroupé aussi bien des conseils que des contacts utiles. Gardez-la précieusement, dans un endroit où vous saurez la retrouver facilement.

Mais quels sont ces risques majeurs qui pourraient nous menacer ?

Ils peuvent être d'origine naturelle (inondation, tempête, canicule) ou artificielle (technologique).

Comme pour beaucoup de villages à caractère médiéval, nos ancêtres ont su choisir un emplacement qui nous met à l'abri des crues millénaires. Cependant quelques habitations isolées peuvent être concernées.

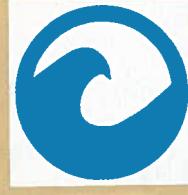
Dans notre village à caractère rural, nous échappons aux nuisances industrielles, à l'exception de la centrale nucléaire. Même si les risques sont très faibles, il est impératif que vous sachiez comment il faut se comporter.

En conclusion, prenez le temps de lire ce document, et conservez-le.

Jean Pierre Pouqny
Maire de Saint-Gondon



Des sigles à reconnaître



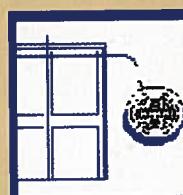
N'allez pas chercher vos enfants.
Les enseignants connaissent les consignes de sécurité.



Ne fumez pas



Ne téléphonez pas.
Laissez les réseaux libres pour les secours.



Si vous êtes à l'intérieur, restez-y.
Calfeutrez portes, fenêtres, ventilations.



Ecoutez la radio : France Bleu Orléans - 100.9 MHz
France Inter - 99.2 MHz ou 162 KHzGO
France Info - 105.5 Mhz



Rentrez rapidement et mettez-vous à l'abri dans un local fermé.



Signal d'alerte : Trois séquences d'une minute.

Séparées par un silence.

Son modulé : il monte et descend.

Fin d'alerte : Signal continu de 30 secondes.



Canicule

• Le phénomène :

On parle de canicule lorsque de fortes températures persistent sur plusieurs jours et que les températures nocturnes restent élevées.

En moyenne sur trois jours, lorsque la température maximale devient supérieure à 34°C et la température minimale supérieure à 19°C, un plan national canicule est déclenché.

• Objectif du plan : activer pendant la période d'été un dispositif de vigilance et d'intervention auprès des personnes les plus vulnérables.

Ce sont : les personnes âgées ;

les personnes handicapées ;

les populations fragiles : nourrissons, enfants de moins de 4 ans, personnes souffrant de maladies chroniques ou suivant certains traitements médicamenteux.

• Organisation de ce plan :

NIVEAU	DÉNOMINATION	CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE DU 30 MAI 2005
1	Veillée saisonnière	1 ^{er} Juin/31 août. Vérification des dispositifs opérationnels.
2	Pré-alerte	Prévision à 3 jours d'une vague de chaleur. Mise en œuvre des actions adaptées du phénomène.
3	Alerte	Vague de chaleur effective : mise en œuvre de mesures d'information et de prise en charge des personnes à risque sanitaire.
4	Mobilisation maximale	Canicule avec impact sanitaire important sur une grande étendue du territoire ou compliquée d'effets collatéraux (délestages ou pannes électriques, sécheresse...) ; Mise en œuvre du dispositif ORSEC.

La collectivité assure le recensement des personnes vulnérables de plus de 70 ans ou handicapées, à leur demande. Une cellule communale de veille en liaison avec le CCAS est activée en période de canicule.

Consignes pendant la canicule :

- passer au moins 3 heures par jour dans un endroit frais ;
- se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois / jour ;
- boire fréquemment et abondamment même sans soif ;
- éviter de sortir aux heures les plus chaudes ;
- éviter de pratiquer une activité physique ;
- ne pas hésiter à aider ou se faire aider et veiller autour de soi à déceler toute détresse physique.

Intempéries



INTEMPERIES HIVERNALES

Elles sont caractérisées par de fortes chutes de neige et/ou des périodes de grands froids.

Notre région connaît des hivers peu rigoureux : en moyenne le seuil des -5° ne dépasse pas 8 jours par an, le seuil des -10° ne dépasse pas 2 jours par an.

Cependant en cas d'intempéries importantes on peut en atténuer les conséquences :

- assurer la mise hors gel des canalisations et compteur d'eau ;
- dégager l'accès à votre habitation ;
- se renseigner sur l'état du réseau routier ;
- éviter les déplacements non indispensables ;
- ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre.



TEMPETES ET ORAGES

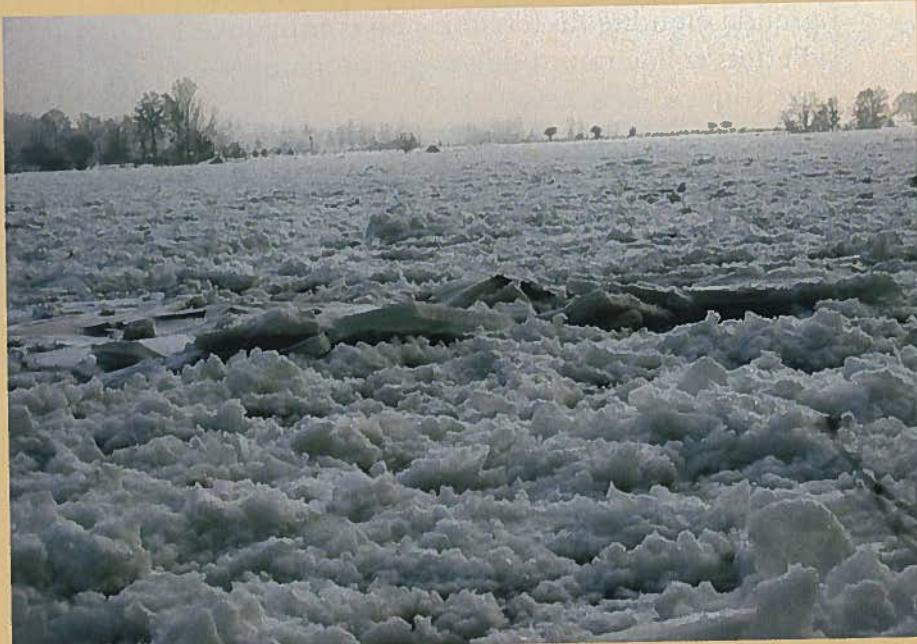
On parle de tempêtes lorsque les vents atteignent ou dépassent les 90 km/h (degré 10 de l'échelle de Beaufort qui en compte 12).

Les orages se caractérisent par de fortes précipitations, voire de grêle.

Consignes :

- reportez vos déplacements ;
- mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur ;
- soyez à l'écoute de la situation et des prévisions météorologiques.

Le site : <http://www.meteofrance.com/vigilance/index.html>



La Loire
à
Saint-Gondon
en 1985.

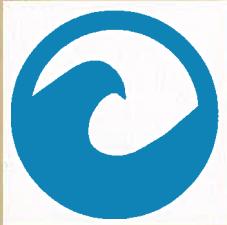


Tempêtes



En 1982, une tornade a broyé les peupliers qui agrémentaient le Déversoir et en 1999, les six platanes de la route de Gien au niveau de "La Chassenaudière", ont été déracinés.





Inondations

Les origines des crues de la Loire

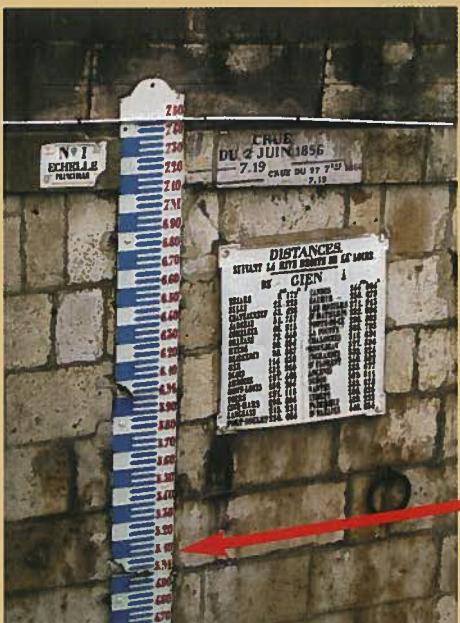
Type atlantique : elles résultent de pluies abondantes d'origine océanique et se déversant sur le Limousin, l'Auvergne, le Val de Loire.

Type cévenol : elles résultent de pluies brutales d'origine méditerranéenne se déversant sur les Cévennes, les Hauts Bassins de La Loire et de l'Allier (crue de décembre 2003).

Type mixte : elles résultent de l'addition des 2 types précédents mais sont très rares (dernière crue : 1846).



Lors de la crue 2003, la départementale qui permet l'accès à Gien était impraticable.



L'échelle des crues à Gien

C'est l'échelle de référence pour toute la Loire Moyenne :
3m40 cote d'alerte pour Gien.
5m15 en moyenne une fois tous les cinquante ans.
6m20 en moyenne une fois tous les cent ans.

En décembre 2003 la crue annoncée, de type cévenol, était de niveau centennale, mais le barrage de Villerest, quasiment vide après la canicule de l'été 2003, a permis de ramener la crue au type cinquantennale. Le niveau du barrage s'est alors élevé de 28m.

A Gien cette crue de 2003 avait une cote de 5m10. Les accès de la rive gauche (Gien-Berry, Poilly, Saint-Martin...) à Gien par la RD 940 et la liaison Gien-Poilly étaient inondés et donc interdits au trafic routier.

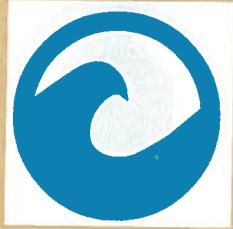
Les crues à Saint-Gondon

L'altitude de Gien rive gauche (Gien-Berry) est de 123m. L'altitude de Saint-Gondon est de 134m, la quasi-totalité des habitations de la commune est donc épargnée. Seules quelques exploitations agricoles situées en bordure de Loire pourraient être évacuées avec le bétail selon l'importance de la crue (le bétail des Bordelets irait se réfugier à La Grange-Dieu)



Crue de 2003, la route de l'Ormette.

Inondations



Les consignes de sécurité

S'informer :

L'Etat a mis en œuvre un service permettant de connaître 48 heures à l'avance le niveau à Gien : <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr> - 08.25.15.02.85

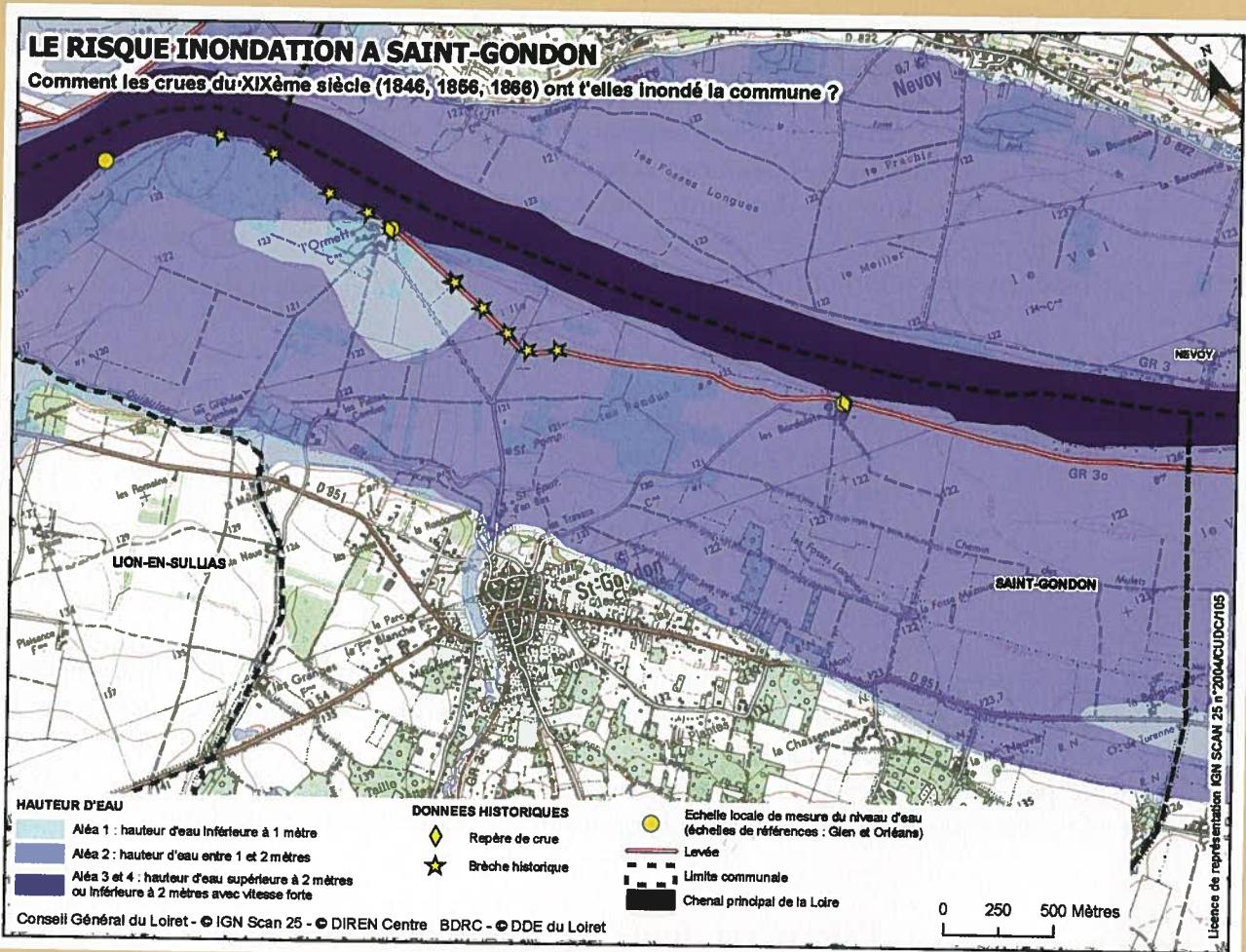
Prévoir :

Des réserves d'eau potable, un éclairage d'appoint (lampe, torche), un poste à piles permettant l'écoute de la situation et des consignes (France Bleue Orléans 100,9Mhz).

Pour se rendre à Gien (à la Gare, à l'Hôpital...) passer par Sully si la rive gauche est inondée.

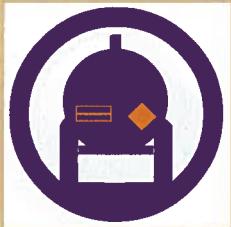
Après :

En cas de dommage communiquer les informations à votre assureur et à la mairie.



La dynamique des crues à Saint-Gondon

Dans un premier temps l'eau remonte dans le val au niveau de l'Ormette car la levée s'interrompt à cet endroit. Puis l'eau provient de Port-Gallier au niveau de la confluence avec la Notreheure. A partir de 4,6 m à l'échelle de Gien la Loire franchit le déversoir de Saint-Martin-sur-Ocre qui est un point bas de la levée, se répand dans le val et inonde le quartier du Berry à Gien, Poilly-lez-Gien. Un puissant courant traverse alors le bas de la commune de Saint-Gondon.



Transport Matières Dangereuses

Les risques pour la commune

Ce risque peut survenir en cas d'accident impliquant :

- une unité mobile sur voie routière (la RD 940 dans toute la traversée de la commune de Saint-Gondon) ;
- ou une canalisation le long de la Loire transportant des matières dangereuses inflammables (gaz).

Les dangers :

- l'explosion déclenchée par un choc. Elle peut blesser par onde de choc ou projection de débris. Elle peut souffler des constructions ;
- l'incendie des produits pétroliers ou chimiques enflammés suite à l'accident. Il peut s'en dégager des fumées toxiques ;
- la dispersion d'un produit suite au renversement ou la rupture du container. Les matières dangereuses vont se répandre dans l'air, sur le sol ou dans l'eau (fossé, rivière, nappe phréatique).

Le bon réflexe :

Vous êtes témoin de l'accident : donnez l'alerte :

POMPIERS : 18 ou 112

POLICE : 17

SAMU : 15

Indiquez :

- le lieu précis : nom de rue et numéro, nombre de victimes, type de traumatisme ;
- Les numéros des plaques d'identification de produit et de danger inscrits sur le véhicule (voir page suivante) ;
- Ne pas déplacer les victimes, sauf incendie ;
- Ne restez pas dans la zone de dégagement des fumées ou gaz toxiques.

**l'alerte est donnée par la sirène :
3 sons modulés de 1 minute**



Transport Matières Dangereuses



Consignes de sécurité en cas d'alerte :

Ne téléphonez pas.



Enfermez-vous dans un bâtiment et calfeutrez les ouvertures, ventilations et aérations.

Ne fumez pas.



Stoppez chauffage et ventilation.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants connaissent les consignes de sécurité.



Ecoutez la radio pour connaître les consignes. Soyez prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.

Reconnaître la signalisation des véhicules selon les plaques qui indiquent le type de danger, le type du produit et son niveau de dangerosité :

Les véhicules transportant des matières dangereuses sont équipées de plaques permettant aux secours, en cas d'accident, d'adapter leur intervention. Ces plaques évoquent le type de danger et le type de produit et son niveau de dangerosité.

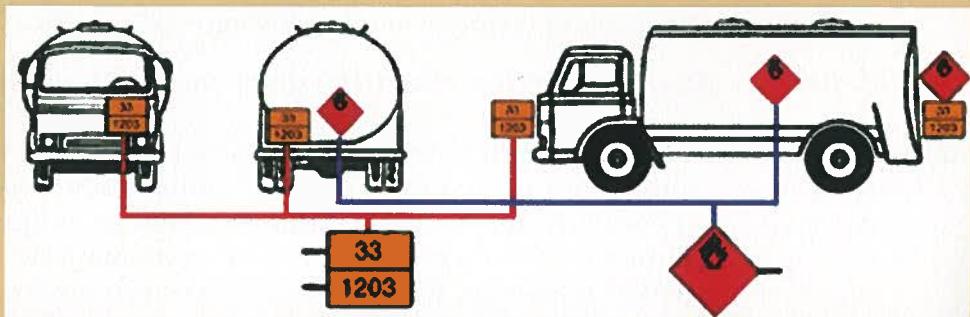
Numéro d'identification du danger →

33

Numéro d'identification matière →

1203

Type de danger →





Risque Nucléaire

La commune de Saint-Gondon se situe dans le périmètre d'irradiation directe des 5 km du Centre Nucléaire de Dampierre-en-Burly, elle se trouve donc exposée aux risques qui sont de 2 sortes :

- le risque d'irradiation par une source active ;
- le risque de contamination par des poussières radioactives soit dans l'air donc respirées, soit dans le sol qui est alors contaminé (légumes, eau...).

L'alerte est donnée par la sirène



Interdiction



Obligation



Consignes de sécurité en cas d'alerte :

L'important est de se protéger dès les premières minutes de l'alerte :

Si vous êtes dehors : enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche.

Si vous êtes en voiture : ne tentez pas de fuir, vous seriez plus exposé au danger et vous pourriez gêner les secours. Mettez-vous rapidement à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

Si vous êtes à l'intérieur : chez vous, au travail, dans un lieu public, ne bougez pas. Ne sortez pas pour aller chercher vos enfants à l'école, les enseignants connaissent les consignes de sécurité.

Ne téléphonez pas, laissez les réseaux libres pour les secours.

Enfermez-vous

: bouchez toutes les arrivées d'air, arrêtez ventilation, climatisation. Ne fumez pas. Cantonnez-vous dans une seule pièce. Ecoutez la radio. Munissez-vous de bouteilles d'eau minérale. Si vous craignez d'avoir été contaminé, si possible, débarrassez-vous, à l'extérieur, de vos vêtements, lavez-vous, changez-vous.

Risque Nucléaire



L'évacuation

Ne quittez pas votre abri sans y avoir été invité par les autorités.

Si l'ordre d'évacuation est donné :

- prenez un poste de radio ;
- emportez de quoi vous changer totalement ;
- prenez vos papiers, vos médicaments, un peu d'argent ;
- coupez le gaz, l'eau et l'électricité ;
- fermez portes, fenêtres et volets ;
- n'abandonnez pas vos animaux.

La fin de l'alerte est donnée par la sirène (son continu de 30 secondes)

Respectez les consignes.

Ne consommez ni fruits ou légumes, ni eau sans l'aval des autorités.

Ne touchez aucun objet extérieur.

Utilisation des comprimés d'iode selon les consignes suivantes :

A quoi sert l'iode ?

En cas d'accident grave, certaines installations nucléaires, notamment les centrales, sont susceptibles de rejeter dans l'atmosphère de l'iode radioactif. Son absorption par l'organisme ferait alors courir un risque accru de cancer de la thyroïde.

En cas d'accident, il est recommandé d'ingérer de l'iode stable afin de saturer la glande thyroïde pour éviter que l'iode radioactive ne vienne s'y fixer. La posologie est d'un comprimé d'iode stable par adulte, un demi pour un enfant, un quart pour un nourrisson.

En cas d'accident, la prise d'iode stable est décidée par le Préfet qui en informe la population. Il est par ailleurs vivement recommandé de lire la notice d'utilisation.

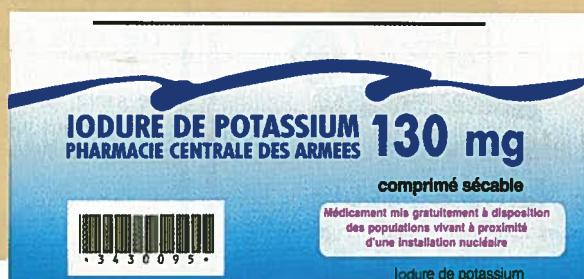
**A NE PRENDRE QUE
SUR INSTRUCTION DES
AUTORITÉS COMPÉTENTES**

édition 2002

document important
À LIRE
ATTENTIVEMENT

Préfecture de la Région Centre et du Loiret

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**Que faire en cas
d'accident
à la centrale nucléaire
de Dampierre-en-Burly ?**

**EN CAS D'ALERTE :
RÉFÉREZ-VOUS AU GUIDE
QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUÉ
AVEC LES PASTILLES D'IODE**

Si vous ne possédez pas de pastilles d'iode, adressez-vous à la mairie.



Que faire en cas d'accident à la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly ?

Le Préfet peut vous demander de vous mettre à l'abri, ou bien d'évacuer, en outre de prendre de l'iode

vous mettre à l'abri



dans un lieu clos
(ne pas rester dans un véhicule)

Fermer vos portes et fenêtres

Arrêter si possible les systèmes de ventilation.



Laisser vos enfants à l'école

Leurs instituteurs s'en occupent.



Ecouter la radio et la télévision régionale



Laisser les troupeaux là où ils se trouvent

évacuer



Rassembler dans un sac bien fermé vêtements, chaussures, affaires de toilette, affaires de nuit et médicaments, si vous avez un traitement habituel

Emmener vos animaux familiers



Vous munir de vos papiers

carte d'identité, livret de famille, carnet de santé, papiers de sécurité sociale, prescriptions médicales, argent liquide, chéquiers, bijoux précieux, etc...



Couper le gaz

Fermer la porte à clef

Rejoindre le point de regroupement désigné par le Maire



Des cars seront mis à disposition pour vous transporter, si nécessaire.

prendre de l'iode

il est inutile de prendre de l'iode à l'avance

ou de prendre plus de comprimés que nécessaire. Vous absorberez l'iode au moment où cela vous sera demandé.



Adulte

1 comprimé à dissoudre



Enfant

1/2 comprimé à dissoudre



Nourrisson

1/4 comprimé à dissoudre



Si vous n'êtes pas encore en possession d'iode, présentez-vous dans l'une des pharmacies implantées à la périphérie de la centrale pour en obtenir.

Informations complémentaires

EN CAS D'URGENCE

Mairie de Saint-Gondon :

Tél. : 02 38 36 90 76

Fax : 02 38 36 26 03

mairie-st.gondon@wanadoo.fr
echogondulfien.canalblog.com

Ecoutez la radio

Fréquence Bleu Orléans	100.9 MHz
France Inter.....	99.2 Mhz ou 162 KHz
France Info.....	05.5 MHz



SECOURS

Sapeurs pompiers	18 ou 112
SAMU	15
GENDARMERIE	17
PREFECTURE.....	02 38 79 22 22

Préfecture du Loiret :

Service Interministériel de Défense et Protection Civile

Tél. : 02 38 81 40 00

www.loiret.prf.gouv.fr

Direction régionale de l'Environnement

<http://www1.centre.ecologie.gouv.fr>

Tél. : 01 38 49 91 91

5, avenue Buffon BP 6407

45064 Orléans cedex 2

Direction départementale de l'Equipement

Tél. : 02 38 52 46 46

131, rue Bannier
45000 Orléans

Centre d'Informations Routières

Tél. : 08 26 02 20 22

www.bison-fute.equipement.gouv.fr

Conseil Général - Cellule Inondation

Portail Loire Risque Inondation

www.inondation-loire.fr

Météo France

Tél. : 08 92 68 02 45

www.meteo.net

www.meteofrance.com

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

www.ecologie.gouv.fr/sommaire.php3

Conseil Général du Loiret

www.loiret.com

Direction Environnement

15, rue Eugène Turbat BP 2019

Orléans cedex 1

Tél. : 02 35 25 48 48

Etablissement Public Loire

www.eptb.loire.fr

Tél. : 02 38 64 38 38



